

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS CAMPAGNE ESTIVALE 2022

ARTICLE 1 : objet

L'agence Inspire Metz est l'agence d'attractivité au service des 45 communes de l'Eurométropole de Metz (Metz Métropole), située au 2 place d'Armes J.F. Blondel à Metz. Dans le cadre de la campagne estivale pour promouvoir la destination touristique, réalisée en partenariat avec l'Eurométropole de Metz, la Ville de Metz et la CCI Moselle Métropole Metz, l'agence Inspire Metz organise un jeu-concours avec l'hôtel La Citadelle Metz - MGallery et l'UMIH Moselle à partir de la page facebook de l'agence Inspire Metz – Office de Tourisme.

ARTICLE 2 : modalités et conditions de participation

Ce jeu-concours, gratuit, est ouvert à toutes les personnes majeures résidentes en France, à l'exception des habitants du département de la Moselle et du personnel de l'agence Inspire Metz. L'agence Inspire Metz se réserve le droit de procéder aux vérifications nécessaires concernant l'identité des participants. Pour jouer, les internautes devront avoir accès à une connexion internet et disposer d'un compte facebook.

ARTICLE 3 : durée

Les internautes pourront participer au jeu-concours accessible 24h sur 24h du 14 mai 2022, 10h au 11 juin 2022, minuit. Il se déroulera en 4 phases sous forme de 4 questions qui seront dévoilées les samedis 14.05.2022, 21.05.2022, 28.05.2022 et 04.06.2022 sur la page facebook : <https://www.facebook.com/TourismeMetz>

ARTICLE 4 : but du jeu

Pour jouer, les participants doivent répondre aux questions en cliquant sur le lien indiqué dans les publications de la page facebook de l'agence Inspire Metz – Office de Tourisme, accompagnant les visuels. Ces liens redirigent vers un formulaire dans lequel les internautes peuvent répondre directement aux questions puis doivent intégrer les informations requises pour valider leur réponse. Le formulaire doit être intégralement complété pour enregistrer la participation au jeu.

Les questions posées portent sur le territoire de l'Eurométropole de Metz.

Pour faire partie du tirage au sort final, il suffit de répondre à 1 seule question sur les 4 posées pendant la durée du jeu et d'avoir au moins 1 bonne réponse. Chaque participant peut donc tenter sa chance plusieurs fois.

ARTICLE 5 : tirage au sort

À l'issue du jeu-concours et afin de déterminer les 3 gagnants, un tirage au sort sera effectué par l'agence Inspire Metz. Celui-ci sera effectué à partir du site internet : www.dcode.fr. Les gagnants seront informés après vérification de leur éligibilité.



ARTICLE 6 : lots

Pour l'ensemble du jeu-concours, les prix seront les suivants :

- **1^{er} prix : 1 séjour Constellations de Metz valable pour 2 personnes jusqu'au 03.09.2022 et d'une valeur de 178€ T.T.C.** incluant 2 nuits en hôtel 4 étoiles, base chambre double avec petit déjeuner (offert par l'hôtel La Citadelle Metz – Mgallery); 1 dégustation de produits du terroir au Marché Couvert ; 1 dégustation à la distillerie Mélanie ; 1 City Pass Eurométropole de Metz comprenant 1 entrée au Centre Pompidou-Metz + 1 visite guidée ou audioguidée de la ville + 1 billet transport LE MET' à la journée + de nombreuses réductions sur des activités découvertes, shopping et loisirs dont 10% de réduction à la boutique de l'agence Inspire Metz – Office de Tourisme sur une sélection de produits. Mais aussi 1 promenade apéritive en bateau au départ du Plan d'eau avec dégustation de vins de Moselle*.

L'agence Inspire Metz – Office de Tourisme remettra également aux gagnants 1 pochette de bienvenue incluant de la documentation sur l'Eurométropole de Metz et conseillera plusieurs visites libres au Musée de la Cour d'Or – Eurométropole de Metz, sur les parcours Pierres numériques et Art & Jardins.

**L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. À consommer avec modération.*

- **2^{ème} prix : deux livres, un pour adultes et un pour enfants d'une valeur de 51€ T.T.C.** incluant « Metz intime », un bel ouvrage pour découvrir la face cachée et les secrets architecturaux de la ville de Metz + « Le Graouilly », une édition illustrée pour enfants relatant la légende du monstre messin.

- **3^{ème} prix : deux City Pass d'une valeur de 27€ T.T.C. (13,50€/personne)** incluant 1 visite audioguidée de Metz en (F, D, GB, NL, IT, ESP) ; 1 entrée au Centre Pompidou-Metz ; 1 ticket de bus valable une journée sur tout le réseau Le MET' ; des réductions pour savourer Metz à prix malins : loisirs, shopping, dégustations et gastronomie. Valable jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

ARTICLE 7 : contestation et limitation de responsabilité

Les prix devront être acceptés tels quels et ne pourront être ni transmissibles, ni cumulables, ni échangés contre un autre objet ou contre une valeur monétaire, ni remboursés.

La participation au jeu-concours implique la connaissance et l'acceptation des limites techniques (déconnexion, interruption...) liées à Internet. Inspire Metz se réserve le droit d'exclure et de désinscrire définitivement toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement du jeu-concours.

ARTICLE 8 : résultats

Les 3 gagnants seront prévenus individuellement par courrier électronique afin de leur indiquer les modalités de remise de leur prix.

Ils seront également cités dans une publication sur la page facebook de l'agence Inspire Metz - Office de Tourisme.

ARTICLE 9 : annulation/modification

L'agence Inspire Metz se réserve le droit d'écourter, de modifier ou d'annuler à tout moment le jeu-concours sans engager sa responsabilité et sans indemniser les participants.



ARTICLE 10 : acceptation du présent règlement

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toute difficulté pratique d'interprétation ou d'application de celui-ci sera tranchée souverainement par l'agence Inspire Metz.

ARTICLE 11 : protection et utilisation des données personnelles (RGPD)

Dans le cadre du jeu-concours et au travers du formulaire de participation, plusieurs informations telles que l'adresse mail, le code postal, la tranche d'âge, les centres d'intérêts touristiques seront demandés aux participants. L'adresse mail servira au bon déroulement du jeu-concours, avec le consentement de chaque participant au préalable et sera exclusivement conservée pour contacter les gagnants. Il sera proposé aux participants souhaitant recevoir des informations touristiques sur l'Eurométropole de Metz de conserver leur adresse mail. Dans ce cas et dans le cadre du règlement général de la protection des données, la durée de conservation de ces données est de 3 ans à compter de la date à laquelle les informations auront été communiquées.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données personnelles communiquées en envoyant un courrier électronique à l'adresse suivante : papaquin@inspire-metz.com.

La liste de mails des participants ayant refusé de recevoir ces informations sera supprimée de la base de données de l'agence Inspire Metz à l'issue du jeu-concours.

Pour en savoir plus sur les politiques de données personnelles de l'agence Inspire Metz - Office de Tourisme : <https://www.tourisme-metz.com/fr/politiques-de-donnees-personnelles>.

ARTICLE 12 : litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. En cas de litige sur l'interprétation ou l'application du présent règlement, les participants s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler les éventuelles contestations par voie de conciliation en envoyant leur requête par email à : contact@inspire-metz.com et en précisant l'objet « jeu-concours ». Si aucun accord à l'amiable n'a été trouvé dans un délai de deux mois à compter de la réception de la contestation, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.

ARTICLE 13 : consultation du règlement

Le règlement du jeu-concours est disponible en téléchargement libre sur le site internet : www.tourisme-metz.com.

ARTICLE 14 : dépôt du règlement

Le règlement complet est déposé en l'étude SCP Bund-PetitMuller-Egloff, 23 rue de Sarre 57070 à Metz.

Fait à Metz, le 04 mai 2022

